



CAMÉRAS PIÉTONS OÙ EN EST-ON ?

Paris, le 3 octobre 2020

EN QUELQUES MOTS...

La Direction a consulté les OS en CSE Central Voyageurs, sur le projet de déploiement d'un dispositif de caméras-piétons auprès d'agents assermentés et volontaires. Sans engagement ferme de la Direction concernant les mesures disciplinaires et une consultation dans les instances où le projet sera décliné, [l'UNSA-Ferroviaire s'abstient.](#)

de la mise en place de cette expérimentation, sachant que pour nous, le cadre légal ne le permettait pas.

LE SUJET

Force est de constater que nous avons raison, car en février dernier, l'expérimentation a dû être suspendue jusqu'en juillet 2020, date

RAPPEL

À la suite du déploiement de l'expérimentation "Caméras-Piétons" dans certains Établissements pilotes dès mi-2019, [l'UNSA-Ferroviaire](#) avait été reçue dans le cadre d'une Demande de Concertation Immédiate (DCI) en octobre 2019. À l'époque, nous avons attiré l'attention de la Direction sur la légalité

d'entrée en vigueur de l'article 113 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM). Ce dernier offre désormais la possibilité d'ouvrir l'expérimentation à l'ensemble des personnels assermentés de la SNCF dans l'exercice de leurs missions pour une durée de quatre ans. Cependant, rien ne garantit que l'État va pérenniser le système à l'issue.

Aujourd'hui, la SA Voyageurs a l'ambition de proposer ce système à l'ensemble des personnels assermentés et volontaires des activités voyageurs.

Si nous reconnaissons que les retours des agents volontaires lors des vagues 1 et 2 étaient positifs, ce nouvel outil ne doit pas se substituer aux dispositifs ou mesures déjà en place.

Il convient alors de cadrer les expérimentations et d'adapter le dispositif en local.

Pour [l'UNSA-Ferroviaire](#), il est important qu'une consultation dans les Établissements où le projet sera décliné soit réalisée, d'autant que de nombreux sujets nationaux sont renvoyés en local

(choix des volontaires, gestion des stocks, choix du référent, comité de suivi local, etc..).

Concernant les mesures disciplinaires relatives à l'utilisation des images, la Direction reste assez vague et ne prend pas d'engagement ferme.

Nous avons essayé un REFUS total de la Direction.

En revanche, elle réaffirme que ce dispositif n'a pas vocation à se substituer aux dispositifs déjà en place. C'est un "outil sûreté" supplémentaire.

De nombreux agents sont en attente de ce dispositif MAIS sans engagement ferme de la Direction sur les mesures disciplinaires et sur la déclinaison des échanges en local, l'UNSA-Ferroviaire, en toute responsabilité, a choisi de s'abstenir lors du CSE Central du 24 septembre dernier, sur le projet de déploiement des "Caméras-Piétons".

L'UNSA-Ferroviaire n'en restera pas là. Elle mettra tout en œuvre pour que les volontaires puissent utiliser ce dispositif en toute sécurité.

CONTACTS

Florent MONTEILHET monteilhet.f@unsa-ferroviaire.org
Nathalie WETZEL wetzel.n@unsa-ferroviaire.org
Benoit DUFNER dufner.b@unsa-ferroviaire.org

...à L'UNSA
on s'occupe
de moi...